

### TRANSACTION

Prix hors honoraires		% honoraires TTC
1 €	à 20 000 €	10 %
20 001 €	à 50 000 €	8 %
50 001 €	à 100 000 €	7 %
100 001 €	à 150 000 €	6 %
150 001 €	à 200 000 €	5,5 %
200 001 €	à 1 000 000 €	5 %
1 000 001 €	et +	4,5 %

### LOCATION

LOCATION A L'ANNEE :	
Prestation de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail.	
9,17% HT soit 11 % TTC du loyer annuel	Honoraires partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire. Ne pouvant dépasser : 8 € par m <sup>2</sup> pour la part locataire suivant loi ALUR, zone non tendue. 10 € par m <sup>2</sup> pour la part locataire suivant loi ALUR, zone tendue.
Etat des lieux :	
3,33 % HT soit 4 % TTC du loyer annuel	Honoraires partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire. Ne pouvant dépasser : 3 € par m <sup>2</sup> pour la part locataire suivant loi ALUR.
Entremise et négociation :	(à la charge du bailleur) : 0 €

### GESTION\*

GESTION LOCATIVE :	
6,5 % H.T. soit 7,8 % TTC du loyer hors charges	Option « Garantie de loyer impayé » : 2,50 % TTC du quittancement incluant la gestion des contrats d'assurance : 0,43% HT soit 0,52% TTC du quittancement

LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS
8,33% HT soit 10 % TTC du loyer TTC

### NEUF

Prix de vente honoraires inclus, à la charge du promoteur, selon contrat de commercialisation.

### SYNDIC DE COPROPRIETE\*

GESTION COURANTE :	
de 2 à 10 lots	Forfait : 1 920 € TTC
au delà de 10 lots	140 € à 210 € TTC/lot
Suivant contrat de syndic à négocier et adapté en fonction du bien à administrer : (nombre de lots, confort, équipement, périodicité des comptes et des conseils, gestion du personnel, etc...)	

TARIFS VACATIONS :	
Pendant les heures ouvrables :	60 € TTC
<ul style="list-style-type: none"> <li>•Gestion de sinistres (dossiers Dommages ouvrage) : vacation horaire</li> <li>•Souscription d'emprunts : vacation horaire</li> <li>•Assemblées générales complémentaires : vacation horaire</li> <li>•Conseils syndicaux hors contrat : vacation horaire</li> </ul>	

CONTENTIEUX :	
Relance :	
Mise en Demeure :	41 € TTC
Remise de dossier huissier, Avocat :	155 € TTC
Injonction de payer :	100 € TTC
Prise d'hypothèque :	160 € TTC

Honoraires sur travaux :	votés en AG
Etablissement de l'état daté :	275 € TTC
Opposition article 20 loi 1965 (20.1 + 20.2) :	150 € TTC
Etablissement / mise à jour du carnet d'entretien étendu :	25 € TTC
Délivrance copie du carnet d'entretien de l'immeuble :	25 € TTC
Délivrance copie du dossier technique de l'immeuble :	25 € TTC
Immatriculation du syndicat au Registre National :	480 € TTC